

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. NAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mai 1873.

ÉLECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

RHÔNE.

Résultat complet du département, sauf un canton :

Nombre des électeurs inscrits : 486,757.
— M. Guyot, 88,476 voix, élu ; M. Ranc, 88,824, élu ; M. Desgranges, 40,909 ; M. Jacquier, 40,477.

Nombre des électeurs inscrits dans la ville de Lyon : 86,447. — Votants ; 63,743. — M. Ranc a obtenu 49,427 voix ; M. Guyot, 49,395 ; M. Jacquier, 45,445 ; M. Desgranges, 45,334.

LOIR-ET-CHER.

Résultat définitif : MM. Lesguillon, 34,996 voix ; Couteau, 9,957 ; Martinet, 7,630.

M. Lesguillon est élu député. Aucun incident à noter. Voté très-calme.

HAUTE-VIENNE.

Nombre des électeurs inscrits : 85,264. Votants, 49,592.

M. Georges Périn, 32,402 voix, élu ; M. Saint-Marc Girardin, 17,490.

Les abstentions s'élèvent à 35,669.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Résultat complet, sauf trois communes : MM. Boffinton, 49,882 voix ; Rigault, 46,445.

M. Boffinton est élu.

Chronique générale.

Beaucoup de députés paraissent disposés, comme le demande la *Décentralisation*, de Lyon, à prononcer l'annulation de l'élection du citoyen Ranc, comme ancien membre de la Commune, signataire de ses décrets les

plus sanguinaires et comme ayant été décrété d'accusation, décret qui, au mépris de la loi, n'a jamais été exécuté.

La *Gazette du Languedoc* fait aussi observer avec raison que l'élection du citoyen Lockroy ne peut pas, non plus, être validée. M. Lockroy ne s'appelle pas Lockroy, en effet ; il s'appelle Simon. Lockroy n'est qu'un nom de guerre, un pseudonyme littéraire que la loi ne reconnaît pas. Si M. Lockroy voulait passer un contrat, il ne pourrait le signer que du nom de Simon, celui qu'il porte sur son acte de naissance, le seul qui soit légal. Il ne peut signer du nom de Lockroy ni un billet commercial, ni un acte notarié, ni un acte public, sans faire un faux. En un mot, M. Lockroy n'a pas d'état-civil, M. Lockroy ne peut pas être légalement député. Tous les votes donnés à M. Lockroy l'ont été à un être fictif qui n'a pas d'existence légale.

C'est à l'Assemblée qu'il appartiendra de trancher cette question de droit électoral, quand elle aura à valider cette élection, mais le renseignement a son prix.

Cela prouve en attendant qu'il y a des gens qui n'osent risquer leur nom de famille dans le genre de politique qu'ils se permettent.

Le *Soir* affirme que « le bruit qui a couru de la retraite de M. Jules Simon est complètement dénué de fondement. »

Paris-Journal soutient à son tour que c'est cette allégation du *Soir* qui est absolument aventurée.

Ce n'est en effet un secret pour personne, et tout particulièrement pour M. Pessard, que les jours de M. le ministre de l'instruction publique sont désormais comptés.

Les intimes de la présidence prétendent que M. Thiers aurait été très-mortifié de ce que l'empereur d'Autriche a envoyé une lettre autographe au fils de Napoléon III pour l'inviter à venir visiter l'Exposition universelle de Vienne.

Il y a quelque temps, la reine d'Angleterre invitait le prince impérial à un lunch à Windsor ; le jeune prince a été reçu au bas de l'escalier par le duc d'Edimbourg, et, en haut, en dehors de ses appartements, par la reine, avec l'étiquette d'usage pour un souverain.

La reine Victoria a fait exécuter pour Napoléon III un mausolée de tous points semblable à celui du prince époux ; autour du mausolée ont été suspendues des couronnes portant les armes de la reine et de tous ses enfants.

Les divisions qui règnent au sein du cabinet ne sont un mystère pour personne ; les officieux eux-mêmes sont contraints de les avouer. Des questions de politique intérieure séparent MM. Goulard, de Fourtou, Dufaure et Teisserenc de Bort de leurs collègues et paraissent tout disposés à suivre les conservateurs de l'Assemblée dans leur mouvement de résistance.

La loi électorale que l'on discute dans les conseils du gouvernement a rendu, paraît-il, la scission encore plus profonde. Les confidences du *Soir* ne le laissent que trop voir. Voici les renseignements que nous trouvons aujourd'hui dans cette feuille au sujet de ces graves délibérations :

« La majorité du conseil est disposée à adopter l'âge de 25 ans pour la majorité électorale, s'appuyant surtout, pour opérer ce changement, sur la loi militaire du recrutement qui enlève le droit de voter aux militaires sous les drapeaux.

« Le système du scrutin individuel par arrondissement paraît avoir prévalu dans le conseil des ministres en opposition au scrutin de liste par circonscription ayant à élire trois ou quatre députés.

« M. le Président de la République et M. le ministre de l'intérieur seraient pour le scrutin d'arrondissement, tandis que M. Dufaure appuierait le scrutin par circonscription.

« Quant à la durée du terme du domicile, il serait de deux ans, avec permanence des

listes électorales. MM. Jules Simon et de Rémusat ont soutenu le terme de domicile d'un an comme très-suffisant ; mais la majorité du conseil se serait déclarée pour le terme de deux ans. Le projet de loi électorale indiquerait que le temps passé sous les drapeaux équivaldrait, pour les soldats libérés de l'armée active, aux deux ans de domicile, de sorte qu'à leur rentrée dans leurs foyers, ils pourraient prendre leur part aux élections. »

La ville de Paris est dans un certain embarras financier, que l'élection du 27 avril a quelque peu compliqué. Elle a besoin de 90 millions pour couvrir les 66 millions de déficit des années dernières, de 24 millions pour reconstruire les édifices incendiés, et d'une dizaine de millions pour autres menues dépenses dont l'urgence se fait sentir.

Nos édiles avaient d'abord songé à recourir pour les 90 millions en question à une souscription publique, mais ils ont dû renoncer à ce projet, soit pour ne pas jeter sur le marché un nouvel emprunt après tant d'autres, soit dans la crainte que cet appel de fonds ne trouve pas auprès du public la même faveur que les précédents. On s'est adressé à la haute Banque qui avait à peu près constitué un syndicat avant l'élection Barodet ; mais les pourparlers sont momentanément interrompus, et l'on ne sait maintenant, à ce qu'il paraît, à quel saint se vouer.

La *Presse* croit que les frais de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville dépasseront le chiffre indiqué par le devis de MM. Ballu et Deperthes. Ils s'élèveront, dit-elle, à 20 millions.

Ce sera encore là une complication de plus pour la caisse municipale.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser 1° au conseil supérieur des arts et manufactures, 2° au conseil supérieur du commerce, 3° au conseil supérieur de l'agriculture, l'avis que le con-

33

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

XVIII.

LA LETTRE.

(Suite.)

« Je la quittai navré, car je sentais qu'elle disait vrai. Le spectacle de cette douleur qui se nourrissait des idées de la tombe me fit prendre une résolution subite : je montai à la bibliothèque, j'y trouvai Berthe, assise devant un livre ouvert, mais ne lisant pas. J'allai droit à elle, et je lui dis en la regardant fixement :

« — Claire se meurt !

« Berthe se leva, douloureusement émue.

« — Claire se meurt ! murmura-t-elle ; elle l'aime donc bien ?

« — Avant un mois, cette pauvre enfant sera morte.

« Berthe se promena quelques instants, en proie à la plus vive émotion.

« — Mais, dit-elle enfin, qui l'empêche de l'épouser ?

« — Vous.

« — Comment, moi ! je ne demande qu'à me retirer dans un couvent.

« — C'est à cause de cela que votre oncle s'oppose absolument à son mariage ; vous n'avez pas besoin d'aller au couvent pour faire votre salut. Renoncez à cette résolution, et Claire sera sauvée parce qu'elle épousera Robert.

« Berthe, très-émue et très-agitée, parcourut encore la bibliothèque ; enfin, elle revint à moi, et, me prenant la main :

« — Je vous en fais l'aveu, je me réjouis de voir que Robert, ne pouvant pas être à moi, ne serait point à elle. Moi aussi, j'aime Robert. J'ai bien vu la douleur de Claire, mais je croyais qu'elle passerait, je comptais sur le temps ; folle que j'étais ! comme si le temps pouvait emporter ces

choses-là ! Moi je suis forte, je n'en mourrai pas ; mais vous avez raison, Claire peut en mourir, je comprends cela. Pauvre Claire ! elle est si douce, si bonne, si complètement aimante ! mais elle ne mourra pas. Venez !

« Nous montâmes chez M. de Langenais. L'affliction de ce pauvre père se lisait dans tous ses traits ; mais quelle joie, quelle reconnaissance, quand Berthe lui eut déclaré spontanément que, malgré le mariage de Claire, elle n'entrerait pas au couvent ! Retenu par cette excessive délicatesse, il hésitait encore ; j'eus besoin de m'en mêler pour achever de le vaincre.

« Nous descendîmes tous trois au jardin. Claire n'avait pas quitté son banc, elle regardait toujours le ciel.

« — Vous avez raison, me dit Berthe en la voyant, elle en mourrait.

« Berthe s'assit auprès d'elle et l'embrassa tendrement. Claire nous regarda d'un air étonné.

« — Claire, lui dit sa cousine, tu ne vois pas que ton père a l'air joyeux ? tu ne vois

pas, ajouta-t-elle avec effort, que nous sommes tous contents ?

« — Qu'est-il donc arrivé ? dit Claire.

« — Il est arrivé que Robert va revenir et que tu l'épouseras.

« Claire tourna vers sa cousine ses grands yeux où déjà revenait la joie, et lui dit naïvement :

« — Et toi ?

« — Moi, répondit Berthe avec une hésitation douloureuse, je croyais aimer mon cousin ; mais je me suis trompée... je ne l'aime pas...

« Claire poussa un cri de bonheur, et, tenant sa cousine embrassée, elle fondit en larmes.

« Berthe et moi nous laissâmes à leur joie le père et la fille.

« — Bien, lui dis-je, très-bien ! vous êtes héroïque !

« Elle était près de défaillir.

« — Je ne l'aime pas ! je ne l'aime pas ! murmurait-elle en remontant l'escalier. Vous me donnerez l'absolution de ce mensonge, ajouta-t-elle avec un sourire amer.

seil supérieur de l'instruction publique se réunira à Paris dans les premiers jours du mois prochain. Les différents corps précités vont dès lors s'occuper de la nomination des membres du conseil supérieur dont l'élection leur est attribuée conformément à leurs règlements en usage intérieur.

Depuis la mort de M. Rigault de Genouilly, M. Tréhouart est le seul amiral de France. Il a actuellement 75 ans.

Voici, par ordre d'ancienneté, la liste des vice-amiraux :

MM. le prince de Joinville, Fourichon, comte de Gueydon, Jurien de la Gravière, Larrieu, Touchard, de la Grandière, baron de la Roncière Le Nourry, Saisset, Jauréguiberry, vicomte de Fleuriot de Langle, Pothouau, baron Didelot, Penhohat, de Dompierre d'Hornoy, Fabre.

Il y a quelques jours, un déserteur prussien vint se réfugier à Beaucourt, près de Montbéliard. Un détachement de Belfort, composé d'une quinzaine de dragons en armes, et commandé par un auditeur du régiment, se présenta dans le village et se mit à traquer le déserteur de maison en maison.

Le pauvre diable parvint à s'échapper, non sans avoir essuyé le feu de l'auditeur, qui lui tira deux coups de revolver et le blessa à l'épaule. En présence de l'attitude menaçante des ouvriers de la fabrique Japy, les Prussiens durent cesser leur chasse à l'homme et retournèrent à Belfort.

Vendredi matin, avant le jour, une compagnie de 150 hommes marchait sur Beaucourt avec 6 pièces de canon. A midi, une autre compagnie de 150 hommes, avec fourgons, bagages et ambulances, se mettait en campagne et prenait la même direction.

Voilà donc la petite ville occupée militairement par 300 soldats et une batterie. En partant pour cette campagne, les Prussiens ont averti notre administrateur qu'ils comptaient envahir Beaucourt et se faire livrer les coupables; que si on refusait de les livrer, ils les chercheraient eux-mêmes; et qu'enfin, s'ils ne les trouvaient point, ils prendraient des otages.

Des otages! C'est le grand mot, le dernier mot des bons Prussiens! en pleine paix, ils prennent des otages! Plus fort que les communards de Paris!

On ne sait encore quand les Allemands retourneront à leur garnison.

Voilà ce qui se passe dans un coin du territoire évacué depuis plus d'un an, et qui pouvait se croire à l'abri d'une pareille violation. Il est vrai que dans un pays qui envoie des Barodet et des Ranc à la Chambre, les Prussiens peuvent se croire en droit d'agir avec le sans-gêne dont ils font preuve en cette circonstance.

» En arrivant dans sa chambre, elle se laissa tomber à genoux au pied de son lit et se mit à prier à haute voix pour vous et pour Claire.

» La Providence a sans doute conduit tout ceci pour le mieux; elle s'est plu à déranger les calculs des hommes; ce n'est donc pas Barthe que vous épouserez. Avec le temps et la prière, son amour pour vous deviendra l'amitié d'une sœur; peut-être eût-il été plus sage à moi de vous le laisser ignorer, mais j'ai voulu que son dévouement vous fût connu dans tout son héroïsme.

Ce doit être un lien de plus qui vous attachera à la jeune fille accomplie qui va devenir votre femme. Si vous aviez, dans l'avenir, une autre pensée que celle de son bonheur, vous seriez, en vérité, bien coupable.

» Je n'ai plus rien à vous dire, maintenant que tout est fini; c'est pourquoi je devance l'époque fixée, et je vous dis: — Venez et remerciez Dieu. »

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

L'Agence Havas ne communique que des dépêches défavorables au succès de la cause carliste. Généralement, lorsque quelque secousse politique nouvelle se prépare à Madrid, les dépêches militaires de l'Agence redoublent. On doit se tenir en garde contre ces nouvelles.

D'après les derniers renseignements, dans le combat qui a eu lieu dans les montagnes de Monteny, les carlistes ont eu affaire non pas au brigadier Cabrinetty, mais aux volontaires républicains d'Arbucias, qui ont éprouvé de grandes pertes et ont laissé de nombreux prisonniers entre les mains des carlistes.

A Ville-Torta, les carlistes ont brûlé les proclamations du général Velarde relatives à l'indulto et à l'ordre de murer les maisons; ils ont également brûlé les registres de l'état civil.

La bande de Vallès, qui a brûlé la gare de Selva, s'est partagée en plusieurs détachements pour percevoir les contributions à Monbrio, à Borjar et Aleizar dans la province de Tarragone.

D'après la *Correspondencia*, la victoire de Dorregaray et d'Ollo sur la colonne de Navarro est confirmée. Le colonel Navarro, un commandant et un capitaine sont prisonniers des carlistes. Ceux-ci ont pris un canon.

Cette même Agence Havas se décide enfin à parler, quoique en termes mesurés, de la défaite des troupes régulières par Dorregaray.

Voici ces dépêches :

« Madrid, 9 mai, 5 h. 50 soir.

» Les télégrammes officiels limitent les pertes subies par les troupes à Eraul (?) à 8 morts, 114 blessés et 6 prisonniers. »

« Hendaye, 9 mai.

» On annonce un succès de Dorregaray, près de Stella, sur un bataillon du régiment de Séville n° 33. Plusieurs officiers auraient été faits prisonniers, un ou deux canons auraient été pris.

» Les carlistes commencent à se montrer en armes dans les environs d'Irun. »

ITALIE.

Le discours prononcé par M. Minghetti au Parlement italien, dans la séance du 8 mai, est destiné à un retentissement qu'explique l'importance de la loi sur les corporations religieuses.

Dès maintenant il est le thème des discussions et des critiques les plus vives dans la presse; nous croyons devoir le reproduire à titre de document, tel que nous le fournit le compte rendu de l'Agence Havas :

« M. Minghetti. — Je ne crois pas que le système défendu par M. Cesarini soit conforme au tempérament des Italiens, et, en tous cas, je le crois nuisible à nos intérêts et contraire à notre but. Voyez l'exemple de la France. Le radicalisme y a créé le cléricalisme, qui la travaille aujourd'hui. (Bien! très-bien!)

» Nous acceptons, aujourd'hui comme par le passé, la formule de Cavour : *Eglise libre dans l'Etat libre*. Je sais bien que le comte de Cavour croyait à une conciliation prochaine entre la cour de Rome et le royaume d'Italie; mais il se faisait aussi l'hypothèse contraire, et il proclamait qu'on devait également respecter cette formule. Il faut, pour enlever toute ambiguïté dans l'interprétation de la formule, écarter l'idée des deux pouvoirs parallèles. L'Etat doit seul posséder la force coercitive.

» Nous ne demandons pas une loi qui mette en pratique cette théorie; nous voulons qu'il n'y ait ni privilèges ni exclusions, et que tous les citoyens soient égaux devant la liberté de l'association, laquelle cependant doit avoir ses lois, ses règles, ses bornes.

» L'orateur parle ensuite de l'organisation de la propriété ecclésiastique sur la base de la liberté la plus parfaite et du respect des droits. L'Etat ne reste pas désarmé, mais il trace lui-même à l'Eglise les limites dans lesquelles doit se développer son activité....

» On ne doit pas empêcher les relations du Pontife avec les instituts étrangers. Nous n'abaïssons pas les corporations religieuses des Etats étrangers, mais celles de l'Italie.

» Quel est le point de divergence? A qui donnera-t-on la partie des biens destinés à entretenir les relations entre le Pontife et les corporations étrangères? La donnera-t-on au Pape, ou aux procureurs, ou aux églises? Sous quelle forme la donnera-t-on?...

» La question de Rome ne ressemble à aucune autre question. Nous voulons qu'elle se résolve à elle seule avec modération, en s'assurant l'appui de l'opinion publique éclairée. J'espère que nous trouverons le moyen de nous entendre avec M. Corbetta et avec ses amis.

» Les organes du Vatican nous accusent d'offenses à la religion, de persécution contre les prêtres. (Rumeurs à gauche.) D'autre part, M. Billia et ses amis disent : Vous voulez la conciliation, vous êtes des néo-catholiques. (Hilarité.)

» Je crois au contraire que nous sommes dans le vrai. Laissez-moi vous le dire, j'avoue qu'il y a des provocations de la part des cléricaux; que des invectives et des injures sont lancées contre nos institutions, contre le roi, contre le Parlement. Je comprends qu'il est difficile de garder la modération. Mais j'ai confiance dans le bon sens des populations, et je ne crois pas que des armes nouvelles soient nécessaires pour combattre qui nous poursuit et nous tourmente.

» L'esprit humain a vaincu la papauté quand elle était plus forte. (Bien!) Jedis que je repousse l'alliance avec l'Eglise parce que l'alliance du Statut et du Syllabus est impossible.

» Il y a un système qui respecte tous les droits, et, avec ce système, il est possible de vivre.

» Il y a une conciliation qui n'est pas alliance, mais qui se fonde sur la liberté de

l'association garantie par l'Etat. C'est notre idéal.

» Nous espérons que l'Italie, en venant à Rome, inaugurerait en Europe le système de l'Eglise libre, système qui est si florissant au-delà de l'Atlantique! (Bien! — Vives marques d'approbation. — Un grand nombre de députés vont lui serrer la main.) »

RUSSIE.

L'Agence Havas publie une dépêche à sensation, que nous reproduisons sous la plus expresse réserve :

« Londres, 12 mai.

» Un télégramme de Vienne, en date du 10 mai, porte : « Une lettre de Berlin assure que, pendant la grande revue passée à Saint-Petersbourg, un prêtre aurait tiré un coup de feu sur l'empereur Guillaume, dont le casque aurait été traversé par une balle, laquelle aurait été blessée un officier. »

Ce télégramme est évidemment la suite de celui que le *Times* publiait dernièrement et qui laissait pressentir la découverte d'un complot mystérieux.

Il faut ajouter que ni les journaux ni les correspondances de Saint-Petersbourg n'ont fait allusion à rien de semblable.

LE PÈLERINAGE DE CHARTRES.

Les pèlerinages se multiplient en France; outre les nouveaux de Lourdes et de la Sallette, on renouvelle les plus anciens, et tous les fidèles se pressent en foule aux sanctuaires privilégiés.

Chartres a l'avantage de posséder le sanctuaire le plus ancien de France et même du monde catholique. Dès avant la naissance du christianisme, les Druides, éclairés par une révélation primitive répandue dans l'univers entier, avaient érigé une statue avec cette inscription célèbre : *Virgini pariturae, à la Vierge qui devait enfanter*.

Cette statue, toujours vénérée, est aujourd'hui placée dans une crypte, la plus vaste qui existe en France, véritable merveille, construite par le grand Fulbert, au commencement du onzième siècle. Au-dessus de la crypte, s'élève une cathédrale incomparable.

Dans l'intérieur de la basilique est honorée une autre statue miraculeuse, *la Vierge noire du Pilière*.

La cathédrale possède encore la chapelle précieuse qui renferme *le voile de la Sainte Vierge*, donné par Charles-le-Chauve, en 876.

C'est au pied de ces autels que sont convoqués aujourd'hui tous les chrétiens de France.

Ce pèlerinage, fixé aux 27 et 28 mai, sera national, parce que si tous les évêques de France ne s'y rendent pas, tous ont promis de le favoriser dans leur diocèse.

Nous apprenons qu'un pèlerinage de notre diocèse à Notre-Dame de Chartres s'organise, à Angers, sous la direction de M. le

XVIII.
LA LEÇON DES AIEUX.

Ma lettre à la main, je repris, marchant à grand pas et l'œil au vent, le chemin de l'hôtel; le général, après bataille gagnée, n'est pas plus rayonnant que je ne l'étais; l'enthousiasme me possédait, je souriais à tous les passants, volontiers je les aurais embrassés; j'épuisai ma bourse à remplir la main de tous les pauvres que je rencontrai.

N'as-tu pas remarqué qu'on n'est jamais plus disposé à faire le bien que lorsqu'on est heureux? Ivre de mon bonheur, j'aurais voulu pouvoir le faire partager à toute la création.

Au moment où je regagnai mon hôtel, une diligence allait partir, mais elle était pleine; je me jetai sous la bache de l'impériale et je m'acheminai vers la frontière de France, accusant de la lenteur de ma course les montagnes qu'il fallait gravir.

Un mois avant, j'étais descendu par ces mêmes pentes; mais alors rien ne me pressait;

alors je laissais derrière moi ce que je brûlais de retrouver; maintenant Claire était au bout de ma course, et, de même que je l'appelais, elle m'appelait.

Une idée noire traversait parfois le ciel pur de ma pensée : l'image désolée de Berthe m'apparaissait auprès du front radieux de Claire; je me reprochais d'avoir favorisé la naissance de cet amour, et ce remords faisait tache dans mon bonheur; mais l'homme est un tissu de contradictions; je me consolais en disant :

« Le temps calmera cette douleur; avec le temps, elle oubliera. » Injuste que j'étais, comment aurais-je accueilli celui qui m'eût dit : « Avec le temps, vous pouvez oublier Claire! »

En arrivant à Dijon, je courus d'un trait jusqu'à la rue de la Verrerie.

C'était le matin, huit heures venaient de sonner : une prescience intime me la faisait voir au jardin. De la porte de l'hôtel jusqu'à l'entrée de la rue, je ne fis qu'un bond.

Claire était assise sur le banc de pierre que mon souvenir lui avait rendu si cher.

A ma vue, je la vis se lever, l'œil fixe, les mains tendues, ayant l'air de douter si je n'étais qu'une apparition.

Elle tomba dans mes bras, et nous restâmes longtemps ainsi, unis dans une étreinte muette : la terre avait disparu.

Mon ravissement n'est pas de ceux qui se décrivent. Quand nous fûmes revenus à nous-mêmes, elle me prit par la main et me dit :

— Allons chez mon père.

En nous voyant, M. de Langenais m'embrassa.

— Je vous la donne, me dit-il, mais ce n'est pas à moi que vous la devez.

Je quittai M. de Langenais pour aller chez le curé de Notre-Dame.

— Ah! vous voilà donc! me cria ce bon vieillard du plus loin qu'il m'aperçut; nous avons cru que vous n'arriveriez jamais. Il y a onze jours que je vous ai écrit. Claire me demande chaque matin : « Quand vient-il? »

(La suite au prochain numéro.)

curé de la cathédrale, pour prendre part à la manifestation religieuse et nationale qui doit avoir lieu les 27 et 28 mai prochain, en l'honneur de la Très-Sainte Vierge.

Nous publions, à ce sujet, la note suivante qui nous est remise, avec prière de l'insérer dans notre journal, par le Comité local du pèlerinage angevin à Notre-Dame de Chartres :

Les cérémonies du pèlerinage à Notre-Dame de Chartres dureront deux jours, les mardi 27 et mercredi 28 mai prochain. En voici le programme tel qu'il est arrêté dès aujourd'hui, sauf les modifications qui pourraient y être apportées, mais sans en troubler l'économie générale.

Mardi 27 mai.

Toute la matinée, à partir de minuit, des messes particulières seront dites à tous les autels de la cathédrale et de la crypte. Les pèlerins auront toutes facilités pour satisfaire leur dévotion et les ecclésiastiques pour y célébrer le Saint Sacrifice.

A onze heures, grand'messe avec allocution par l'un de NN. SS. les évêques qui doivent rehausser de leur présence la solennité du pèlerinage.

A deux heures et demie : Vêpres. Sermon prononcé par M^{sr} Dupanloup, évêque d'Orléans. Procession solennelle dans la ville, à laquelle assisteront tous les évêques. Rentrée de la procession par la crypte de Notre-Dame-de-Dessous-Terre.

A huit heures du soir : Illumination de la cathédrale. Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

La vaste et magnifique cathédrale de Chartres restera ouverte toute la nuit. Des chants religieux et différents exercices de piété s'y succéderont pour favoriser la dévotion des fidèles qui voudraient y passer la nuit.

Mercredi 28 mai.

Les cérémonies religieuses seront les mêmes, exactement, et auront lieu aux mêmes heures que la veille. Le sermon de deux heures et demie sera prononcé par M^{sr} Pie, évêque de Poitiers.

D'après ces renseignements, les pèlerins du diocèse d'Angers, partant le mardi 27 au matin, à une heure qui sera indiquée huit jours d'avance, pourront arriver à Chartres vers dix ou onze heures, assister à toutes les cérémonies de la soirée, y faire leurs dévotions dans la matinée du mercredi 28, jouir encore des fêtes qui se renouvelleront dans la soirée, et partir de Chartres de façon à être revenus à Angers le jeudi 29, au matin.

Nous ne pouvons indiquer aujourd'hui d'une manière plus précise les heures de départ et de retour. Nous le ferons dès que le chiffre minimum (500) des pèlerins exigé par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, pour l'organisation d'un train spécial à prix réduit, nous sera connu.

En conséquence, nous prions les personnes désireuses de prendre part au pèlerinage nationale de Chartres, de faire parvenir leur adhésion avant le 18 mai :

A la cure de la cathédrale, place Saint-Maurice ;

Chez M. Gastineau, libraire, rue Baudrière ;

Et chez MM. Hervé et Briant, libraires, rue Saint-Laud.

Nous prions également MM. les curés du diocèse de vouloir bien recevoir et nous transmettre, le plus tôt possible, les adhésions de ceux de leurs paroissiens qui préféreraient s'adresser à eux.

La compagnie du chemin de fer de l'Ouest mettra à la disposition des pèlerins pris aux gares d'Angers, Ecoiffant, Briollay, Tiercé, Châteauneuf, Morannes, Pincé-Prégné, Sablé, Jaigné, Avoise, un train spécial au prix de :

46 fr. 45 c. aux 2^{mes} places ;

41 fr. » aux 3^{mes} places.

Les pèlerins sont invités à remettre, en donnant leur adhésion, le prix de la place qu'ils auront choisie, plus 50 centimes pour les frais généraux d'organisation du pèlerinage. Ils sont prévenus, d'ailleurs, qu'une fois le train spécial organisé, le prix de leur place est irrévocablement acquis à la compagnie, qu'ils réalisent ou non le pèlerinage.

Chaque pèlerin devra être porteur d'une carte du comité du pèlerinage de Chartres. Il devra conserver soigneusement cette carte jusqu'au retour à Angers et la présenter à Angers à toute réquisition des employés du chemin de fer.

Les cartes du comité seront délivrées, sur reçu des prix de la place choisie, 2^{me} ou 3^{me}, aux adresses indiquées ci-dessus, pour l'inscription des pèlerins.

Quant aux conditions de logement et de nourriture qui pourraient les préoccuper, nous pouvons assurer que, sous ce double rapport, toutes les précautions seront prises par le comité central de Chartres, pour donner satisfaction aux futurs pèlerins. Sans compter de nombreux hôtels, toutes les communautés religieuses de Chartres, et toutes les maisons particulières, s'empresseront de leur donner la meilleure hospitalité, aux conditions les plus modérées et les plus équitables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. de Fourtou, ministre des travaux publics, est arrivé dimanche matin aux Sables-d'Olonne ; il a visité dans tous ses détails les établissements maritimes et le grand bassin à flot qui doit être livré au commerce au mois de juillet prochain.

Le ministre est reparti à 3 heures pour visiter la ligne de la Vendée et les travaux de la section comprise entre Bressuire et Thouars, section qui a été livrée samedi à l'exploitation.

Le jeune ministre a été chaleureusement accueilli par la population vendéenne, heureuse de le voir s'occuper des travaux de son département.

M. le ministre était accompagné de M. de Franqueville, directeur-général des chemins de fer, de M. Dupont, son chef de cabinet, de M. de la Bassière, député, de M. Gonty, président de la compagnie des chemins de fer de la Vendée, de M. Gaujars, préfet de la Vendée.

M. de Fourtou a reçu à un déjeuner improvisé les divers services des travaux publics : M. Pruneau, sous-préfet, le maire des Sables-d'Olonne, le président du tribunal, les chefs des services de la compagnie des chemins de fer de la Vendée et divers fonctionnaires du département.

Le produit des entrées au Concours régional de Tours a été de 12,514 francs.

Les courses de Poitiers auront lieu dimanche prochain, 18 mai.

Un épisode du grand concert de samedi soir, à Tours :

Vous croyez peut-être que le concert de samedi soir a fait plaisir à tous ; M^{lles} Devriès et de Try, MM. Sivori, Silva et Gaillard s'imaginent sans doute avoir enchanté tous les auditeurs. Erreur, Messieurs ! erreur profonde !... L'anecdote suivante vous le prouvera :

Après avoir écoulé à la foire la plus grande partie de leurs marchandises, et s'être ainsi fait de beaux bénéfices, trois braves paysans, deux hommes et une femme, avaient résolu de se payer le théâtre.

Ce n'est pas foire et concours tous les jours.

Sans doute ils s'atendaient à une plaisante comédie, ou à un drame en quatorze ou quinze tableaux, qui les eût captivés jusqu'à deux heures du matin ; aussi, grande fut leur surprise et leur colère lorsqu'ils virent apparaître des hommes ordinaires, sans manteau rouge, sans casque resplendissant, sans grand sabre, et qui jouaient de la musique.

« Probablement, dit l'un, on commence par la musique, mais les comédiens vont venir tout à l'heure. » Et M^{lles} Devriès entonna le grand air de la *Traviata* ! « C'est après cette *chanson*, dit l'autre. » Et M^{lles} de Try apparut avec son violoncelle ! « Attendons encore ce morceau, dit la femme, plus patiente. » Et MM. Silva et Gaillard se firent entendre dans la *Muette de Portici* !

N'y tenant plus, nos trois campagnards se lèvent et se retirent en s'écriant : « *Allons au café chantant !*... »

Le concert n'en a pas moins continué sans eux, et, avons-nous besoin de le dire, avec de tels exécutants, a été splendide.

(Historique.)

Une grande fête est organisée à Allonnes, à l'occasion de l'Assemblée qui aura lieu, au bourg de cette commune, dimanche prochain, 18 mai.

En voici le programme :

A 4 heures, courses en sacs et autres divertissements ;

A 3 heures, jeux du chat et du rat ;

A 7 heures, courses aux flambeaux.

Voici un bon moyen d'empêcher les fourmis de monter dans les arbres :

Prenez de l'huile à brûler ordinaire, exposez-la au soleil pendant trois ou quatre jours, ce qui la rend gluante et lui fait prendre une odeur nauséabonde.

Vous tracerez alors, au moyen d'un pinceau, et à la distance de 50 centimètres du sol, un cercle de 5 centimètres de diamètre autour de l'arbre à préserver, et vous répéterez cela trois ou quatre jours.

Ce moyen extrêmement simple, comme une pratique déjà assez longue m'en a convaincu, garantit l'arbre pendant quatre années au moins de l'invasion des fourmis et autres insectes destructeurs, sans obliger à répéter le même procédé pendant ce laps de temps.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL,

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

L'une des plaies de notre époque, si profondément troublée, c'est la diffusion des mauvais livres, qu'une presse licencieuse et impie répand chaque jour par milliers sous le nom de romans, feuilletons, revues, pièces de théâtre, et dont les doctrines perverses menacent de tout détruire : religion, famille, société.

A la coalition du mal il faut opposer la coalition du bien, au mauvais livre le bon livre, au mensonge la vérité, à une littérature athée et matérialiste une littérature morale et chrétienne ; tel est le but que s'est proposé la Société de Saint-Vincent-de-Paul de notre ville en offrant aux familles une Bibliothèque choisie, qui unit l'utile à l'agréable, étant composée d'une partie sérieuse et instructive et d'une partie récréative.

Cette Bibliothèque, qui compte déjà un grand nombre de volumes, s'enrichit chaque année de tous les bons ouvrages publiés par la presse catholique, et fournit ainsi des livres intéressants qu'on peut lire sans danger, et où tout est fait pour orner l'esprit, former le cœur et faire naître dans les âmes l'amour du vrai, du beau et du bien.

La Bibliothèque est ouverte les mardi et samedi de chaque semaine, depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à 3 heures. Elle est transférée, de la Grand'Rue, rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

THEATRE DE SAUMUR.

Jeudi 15 mai, spectacle-concert, seule représentation donnée par le petit Charles René, âgé de 8 ans, jeune artiste pianiste parisien, avec le concours de la musique municipale. — Demain, nous publierons le programme du spectacle.

Faits divers.

LE SUICIDE PENDANT L'ANNÉE 1870.

Le rapport sur l'administration de la justice criminelle en France pour 1870 a donné quelques chiffres curieux relatifs aux suicides constatés pendant cette année :

Il a été porté à la connaissance du ministère public 4,457 suicides accomplis : 3,374 (81 p. 400) par des hommes, 786 (19 p. 100) par des femmes. L'âge de 40 suicidés est resté inconnu : 48 n'avaient pas encore seize ans ; 430 étaient âgés de seize à vingt-un ans, 1,067 de vingt et un à quarante ans ; 4,669 de quarante à soixante ans, et 4,242 étaient au moins sexagénaires. On comptait parmi les suicidés 4,447 célibataires, 4,380 mariés ayant des enfants, 599 mariés sans enfants ; l'état civil des 68 autres n'a pu être relevé.

Sous le rapport du domicile, on trouve 2,630 habitants des campagnes pour 4,401 habitants des villes ; 68 suicidés n'avaient pas de domicile connu.

Au point de vue de la profession, les 4,457 suicidés se classent de la manière suivante : attachés à l'agriculture, 4,938 ; appartenant aux diverses industries, 933 ; négociants et marchands, 449 ; gens sans aveu, 395. Des 4,457 suicides, 4,384 ont été accomplis au printemps, 4,429 en été, 668 pendant l'automne et 976 l'hiver.

C'est, comme par le passé, à la strangula-

tion et à la submersion qu'ont eu le plus souvent recours ceux qui ont attenté à leur vie.

La statistique criminelle décompose en six grandes divisions les motifs présumés de ces suicides : Misère et revers de fortune, 383 ; chagrins de famille, 512 ; amour, jalousie, débauche ou inconduite, 704 ; peines diverses, 930 (dont souffrances physiques, 548) ; maladies cérébrales, 4,377 ; suicide des auteurs de crimes capitaux, 22. L'enquête judiciaire ou officieuse à laquelle il a été procédé n'a pas permis d'assigner une cause probable aux 232 autres suicides.

L'année 1871 et l'année 1872 auront donné un assez grand nombre d'accidents de ce genre, mais, s'il faut en juger par les faits que relèvent journellement, depuis quelques mois, les feuilles publiques, l'année 1873 est destinée à compter parmi les plus tristement célèbres dans les annales lugubres du suicide.

UN ORIGINAL. — On vient d'enterrer à Batignolles, sans tambour, sans clairon et sans trompette, un étrange personnage qui, depuis quarante ans, se promenait dans les rues de Paris. Il se nommait Van Utlem et était d'origine hollandaise.

Voici en deux mots son histoire :

En 1831, lors du siège d'Anvers, il était lieutenant d'infanterie dans l'armée hollandaise. Après le siège d'Anvers, van Utlem, ne sachant quel parti prendre et ne pouvant se décider à se faire Hollandais ou Belge, résolut de se réfugier à Paris, et d'y vivre avec un revenu de quatre mille livre de rente, qui constituaient son patrimoine.

Il vint s'établir à Batignolles, rue des Dames, où il est mort. Il avait la passion des armes, et ne voulut point consentir à quitter son uniforme et ses insignes de lieutenant.

Il aimait la lecture des ouvrages militaires et s'occupait sans cesse de stratégie. A l'entendre, il y avait en lui l'étoffe d'un très-grand capitaine. Il l'affirmait à ses voisins, qui respectaient cette manie, parce que Van Utlem était bon, obligeant et charitable.

Van Utlem, ne pouvant se résigner à rester lieutenant, avait imaginé de se donner de l'avancement. En 1840, il se nomma capitaine, et en prit l'uniforme. En 1845, il se fit chef de bataillon, puis plus tard lieutenant-colonel. Sous l'empire, vers l'époque de la guerre de Crimée, il se promut colonel et se promena avec l'uniforme de colonel hollandais dans les rues de Paris.

En 1860, n'étant pas satisfait de n'être que chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, il se fit officier, puis, plus tard, commandeur. Vers 1870, sa santé devint mauvaise. C'est alors qu'il se nomma général. Il alla mieux, et se montra avec ce nouvel uniforme.

Il est mort il y a quelques jours. On a trouvé dans ses papiers les brevets de tous les grades qu'il s'était adjugés, ainsi que ses titres dans l'ordre du Lion néerlandais.

Les journaux ont signalé ces temps derniers plusieurs cas de folie politique. Voici encore une nouvelle victime :

Lors des dernières élections, M. P..., honorable négociant de la rue du Caire, dont la tête avait été montée par la lecture de certaines feuilles radicales, fréquenta toutes les réunions publiques, prit plusieurs fois la parole au Casinot-Cadet, et un soir, en rentrant chez lui, déclara à sa femme qu'il allait se présenter à la députation.

M^{me} P... voulut à tout prix détourner son mari de cette idée ridicule ; mais le malheureux s'obstina, et chaque soir, pendant plusieurs jours, il amena dîner chez lui un certain nombre de vulgaires pique-assiettes se disant électeurs influents. Lors du vote du 27 avril, l'infortuné M. P... n'obtint pas une seule voix, et cet échec ridicule acheva de troubler ses facultés mentales.

Il tomba d'abord dans un morne abattement. Hier seulement, ayant appelé sa femme, il lui dit tout-à-coup avec un rire nerveux :

— Eh bien, tu sais que je suis nommé ?

Surprise de M^{me} P..., qui fut en toute hâte demander un médecin. On interrogea le malheureux. Il était fou, et, chose bizarre, sa folie est de croire qu'il est Barodet lui-même.

Cette gloire manquait à l'élu du 27 avril.

L'élection Barodet et Ranc a du moins cet avantage de diminuer le prix des loyers. Nous connaissons une personne qui, il y a

trois semaines, avait visité un appartement qu'on ne voulait pas lui laisser à moins de quatre mille francs; elle y est retournée hier, on le lui a laissé pour deux mille cinq cents francs.

On lit dans la *Correspondance de Paris* :

CHARENTES.

Sous l'influence de l'excellente impression produite par le rapport lu à la récente assemblée des Charentes, les titres de cette compagnie ont été l'objet d'assez nombreuses demandes. Les actions ont été recherchées de 862-50 à 365-50. Les obligations 3 0/0 se sont tenues à 250 fr. Les bons à court terme restent à 340 fr. environ.

La progression des recettes se poursuit non seulement sur les lignes des Charentes qui sont déjà en complète exploitation, mais aussi sur celles dont l'exploitation n'est que partielle. En présence des résultats obtenus, alors que l'entreprise n'en est encore qu'à ses débuts, on est en droit de compter, pour un avenir peu éloigné, sur des produits très-rémunérateurs.

Pour les articles non signés: P. GODET.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur,

donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

LA C^{ie} FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogramme

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalésicière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Lère), 25 août.

Monsieur, — La *Revalésicière Du Barry* m'a délivré d'une

inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort. J'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la *Revalésicière*, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la *Revalésicière Du Barry*, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésicière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalésicière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 10 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 25 55	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne	50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.)	780	50
Orge 65	— Luzerne	780	40
Avoine h. bar. 50	Paille	780	30
Fèves 75	Amandes	50	25
Pois blancs. 80	— cassées	50	—
— rouges. 80	Cire jaune.	50	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500)	— à —
Colza 65	Chanvre broyé		
Chenevis. 50	Blanc	à	—
Huile de noix 50 k.	Demi-couleur	à	—
— chenevis. 50	Brun	à	—
— de lin. 50			

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	80 à 90
Id.	2 ^e id.	à à
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	38 à 43
Id.	2 ^e id.	35 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	40 à 43
Id.	2 ^e id.	34 à 35
La Vienne, 1872.		80 à 85

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1872		80 à 90
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	à à
Yarrains, 1872		90 à 100
Yarrains, 1872.		à à
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	à à
Restigné 1872		90 à 100
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	à à

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54 40	»	65	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	286 25	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	77 50	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	12	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	468 75	6	25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit mobilier	402 50	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	435	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	965	»	3 75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	87 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	2 50				
— libéré	85 90	»	»	Est, jouissance nov.	493 75	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	822 50	»	»	Orléans	274 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	7 50	Midi, jouissance juillet.	580	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	271 75	»	»
— 1865, 4 %	435	»	1	Nord, jouissance juillet.	993 75	»	»	Est	273	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	276	»	25	Orléans, jouissance octobre.	797 50	»	2 50	Nord	282 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245	»	2 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	3 75	Ouest	269 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4135	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	945	»	»	Midi	272	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	540	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	667 50	2	50	Deux-Charentes	248 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»	Vendée	230	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	341 25	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
PAR LOTS,
Au gré des acquéreurs,
LA BELLE TERRE
DE COMBRES

Située commune de Trèves-Cunault et autres, séparée de la Loire par la route départementale de Gennes à Saumur, à 6 kilomètres de la gare des Rosiers.

Elle contient 170 hectares et comprend: grande et belle maison de maître, chapelle, nombreuses servitudes, jardins anglais, terrasse, excellentes vignes, île, fermes, prairies, futaies, bois-taillis, four à chaux, carrières à tuffeaux et pierres calcaires.

S'adresser, pour visiter, au garde de la propriété, pour traiter, à M^e BOURDAIS, ou à M. EPOUDRY, expert à Brézé, qui se trouvera tous les jeudis à Combres. (215)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE
OU A LOUER
PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE
LA TERRE
DE PARCEILLAIS

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et, par extension, sur les communes de Genneteil et de Pontigné,

D'une contenance totale de 439 hectares 93 ares 54 centiares, composée comme suit :

- 1^o Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve, d'une contenance de 29 h. a. c.
- 2^o La métairie de la Rousselière, contenant 122 . . .
- 3^o La métairie de la Patrizière, contenant. . . 52 25 50
- 4^o La métairie de Parcé, contenant. 67 87 14
- 5^o La métairie de Poisioux, contenant. . . 90 03 80
- 6^o Et la métairie de Varennes, contenant. . . 78 77 10

Ensemble. 439 93 54

Cette propriété, d'un seul tenant, est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très-bon état et se trouve à quinze kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant.

S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour les renseignements et traiter, auxdits notaires. (211)

A CEDER
DE SUITE,

UN FONDS DE COMMERCE
d'épicerie, poterie,
mercerie.

S'adresser à M^{me} THONNELLIEZ, quartier de Nantilly. (208)

ON DEMANDE UN EXPÉDITIONNAIRE pour le greffe du tribunal civil. (210)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

REMISE ET GRENIER

Situés place Saint-Nicolas, à Saumur.

S'adresser à M^{me} GAULAY. (211)

A VENDRE

UN PIANO CARRÉ

Bon pour les commençants.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint Nicolas, n° 74, à Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195).

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible. aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DES

LOGES

D'une contenance de 181 hectares

Située communes de la Breille et de Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

Cette propriété, à 20 kilomètres de Saumur, à 10 kilomètres de Bourgueil, près des stations de Varennes et du Port-Boulet, desservie par des routes venant de Saumur, de Bourgueil, de Brain, de la Breille et de Vernouil-le-Fourrier, comprend :

Château en bon état, servitudes, jardins, prairie et vignes formant clos; étang, prés, bois, landes, ferme du château ou du couvent, ferme de la Gagnerie, ferme de Villeneuve;

Belle superficie de bois de futaie, très-belle chasse, pêche.

Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les LOGES, au sieur Urbain HUBÉ, garde de la propriété, et, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général, NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.